

## 24-12-19 Finances – Comptabilité

### Participation au capital social de SEM SOLEIL

Monsieur le Maire expose :

La SEM ENERGIES LOIRE SOLEIL : SOLIDARITE ENERGIES INNOVATION LOIRE (dite SEM SOLEIL) a pour activité principale l'aménagement et l'exploitation de moyens de production décentralisés de chaleur et d'électricité notamment la mise en place de services conseils ou prestations liés à la production et distribution de toutes formes d'énergies.

Suite à la mise à jour du plan d'affaires 2024/2025, approuvé par le conseil d'administration de la SEM SOLEIL, une augmentation de capital à hauteur de 1 200 201,60 € maximum, et un apport en compte-courant de 1 534 000 € maximum sont nécessaires pour répondre aux besoins de trésorerie qui seront à porter lors des prochains exercices.

**Vu** les statuts de la SEM SOLEIL ;

**Vu** la qualité d'actionnaire de la Commune de Saint-Priest en Jarez à la SEM SOLEIL ;

**Considérant** que la SEM SOLEIL a approuvé une augmentation de son capital à hauteur de 1 200 201,60 € maximum compte tenu du volume des investissements en cours et des projets de développement ;

**Considérant** que cette augmentation serait réalisée par l'émission de 79 936 actions nouvelles d'une valeur de 15.6 € chacune, soit 1 200 202.60 € ;

**Considérant** l'apport en compte courant d'associés du SIEL représentant un montant de 1 500 000 € maximum ;

**Considérant** l'apport en compte courant d'associés du SYDER représentant un montant de 150 000 € maximum ;

**Considérant** que la part des investissements privés sera de 15 % ;

Je vous demande de bien vouloir :

- Approuver et autoriser l'augmentation du capital social de la SEM SOLEIL d'un montant maximum de 1 200 201.60 € à libérer en espèces, portant le capital social de la société à un maximum de 4 070 391.60 €, par l'émission de 76 936 actions nouvelles d'une valeur nominale de 15.60 € chacune ;
- Approuver et autoriser la participation de la Commune de Saint-Priest en Jarez à l'augmentation de capital de la SEM ENERGIES LOIRE SOLEIL par la souscription, de 4 actions nouvelles, pour un montant total de 62.40 € au moyen d'un apport en numéraire ;
- D'approuver et d'autoriser la conclusion d'une convention d'avance en compte-courant entre le SIEL-TE LOIRE et la SEM SOLEIL pour un montant de 150 000 € ;
- D'approuver et d'autoriser la signature du pacte d'actionnaires relatif à la SEM SOLEIL ;
- D'approuver et d'autoriser la refonte des statuts de la SEM SOLEIL ;
- D'autoriser le représentant de la Commune de Saint-Priest en Jarez au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale des actionnaires de la SEM SOLEIL à approuver toute décision relative à la mise en œuvre de l'opération d'augmentation du capital social, des apports en compte-courant, de la refonte des statuts et du pacte d'associés, et autoriser ses

représentants à signer tous documents afférents ou consécutifs à des décisions ;

- D'autoriser le Président Directeur Général de la SEM SOLEIL ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents s'y rapportant ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- Dire que la dépense sera prélevée sur le Budget 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- Approuver et autoriser l'augmentation du capital social de la SEM SOLEIL d'un montant maximum de 1 200 201.60 € à libérer en espèces, portant le capital social de la société à un maximum de 4 070 391.60 €, par l'émission de 76 936 actions nouvelles d'une valeur nominale de 15.60 € chacune ;
- Approuver et autoriser la participation de la Commune de Saint-Priest en Jarez à l'augmentation de capital de la SEM ENERGIES LOIRE SOLEIL par la souscription, de 4 actions nouvelles, pour un montant total de 62.40 € au moyen d'un apport en numéraire ;
- Approuver et d'autoriser la conclusion d'une convention d'avance en compte-courant entre le SIEL-TE LOIRE et la SEM SOLEIL pour un montant de 150 000 € ;
- Approuver et d'autoriser la signature du pacte d'actionnaires relatif à la SEM SOLEIL ;
- Approuver et d'autoriser la refonte des statuts de la SEM SOLEIL ;
- Autoriser le représentant de la Commune de Saint-Priest en Jarez au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale des actionnaires de la SEM SOLEIL à approuver toute décision relative à la mise en œuvre de l'opération d'augmentation du capital social, des apports en compte-courant, de la refonte des statuts et du pacte d'associés, et autoriser ses représentants à signer tous documents afférents ou consécutifs à des décisions ;
- Autoriser le Président Directeur Général de la SEM SOLEIL ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents s'y rapportant ;
- Autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- Dire que la dépense sera prélevée sur le Budget 2025.

**Copie conforme**

**Le Maire,  
Christian SERVANT**

**A Saint-Priest en Jarez,  
Le 10 décembre 2024**

**La Secrétaire de séance  
Mireille PAPIN, 3<sup>e</sup> Adjointe**

# **Délibération** **du Conseil Municipal** **de Saint-Priest en Jarez**

## **Séance du 9 décembre 2024**

**24-12-19 Finances – Comptabilité**

Participation au capital social de SEM SOLEIL

Le Maire certifie :

1 - que la convocation de tous les Conseillers Municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée par extrait à la porte de la Mairie le lendemain ;

2 - Que le nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance était de 28 sur lesquels il y avait 21 membres présents, à savoir :

Etaient présents :

MM. SERVANT Christian - BISACCIA Michèle - MOUNIER Rémy - PAPIN Mireille - PELLEGRIN Jacques - GEUSENS Christine - BRUNEAU Claude - ZAVROSA Gilbert - JOTHIE Marc - WOLFF Paule - SAHUC Jean-François - DI PAOLO Antonio - BOUGAULT Claude - COSSEY Michel - BAUDRY Michèle - CONVERT Pascale - SCHERRER Marie-Jeanne - GARBAY Isabelle - BARBE Sylvie - MOURGUES Corinne - PUPIER Franck

Etaient absents et excusés :

MM. REPELLINI Raymonde - ACHARD Pierre - ADAM Fabrice - TALIA Christophe - JOLY Florence - LAFON Lise - RODRIGUES SOUSA Hugo

Avaient donné procuration :

M. ACHARD à M. DI PAOLO  
M. ADAM à M. ZAVROSA  
M. TALIA à Mme BISACCIA  
Mme LAFON à Mme PAPIN  
M. RODRIGUES SOUSA à M. SERVANT

Etait secrétaire de séance :

Mme PAPIN

Publiée le :